



COMITE SYNDICAL DU 25 MAI 2021 à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais)

Secrétaire de séance : Gérard TAPIN

DÉLIBÉRATION

CS 2021/84 Domaine de compétences par thèmes : Appel à projets « Classes-Parc » 2021-2022 : Signature des documents de partenariat avec les collectivités, les structures d'éducation à l'environnement et les enseignants en vue du déploiement du dispositif d'appel à projets scolaires « Classes-Parc », pour l'année scolaire 2021-2022

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 25 mai 2021 (en présentiel) à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais), sous la présidence de Jean MORIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 11 mai 2021 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Caroline **AMIEL** (*pouvoir de Claudie LAUNOY*), Hubert **LEFEVRE** (*pouvoir de Jean-Manuel COUSIN*), Pascal **MARIE**

Pour les conseillers départementaux

Christèle **CASTELEIN**, Nicole **GODARD**, Maryse **LE GOFF** (*pouvoir de Jacques COQUELIN*), Françoise **LEROSSIGNOL**, Jean **MORIN** (*pouvoir de Marc LEFEVRE*), Patrick **THOMINES**

Pour les Communautés de Communes

Aurélien **GIGAN** (CC Coutances mer et Bocage), Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne **HEBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Michel MAUDUIT*), Marie-Agnès **HEROUT** (Carentan-les-Marais), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Yves **HUET** (Gonfreville), Jean-Marc **JOLY** (Hémevez), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Joël **LERECULEY** (Gaignes-Mesnil Angot), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Aurélien **MARION** (Apperville), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle – *pouvoir de Jocelyne LEVAVASSEUR*), Gérard **TAPIN** (Marchésieux), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Jean-Manuel **COUSIN**, Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**, Claudie **LAUNOY**, Florence **MAZIER**, Robert **RETOUT**, Nathalie **THIERRY**, Didier **VERGY**

Pour les conseils départementaux

Jacques **COQUELIN**, Gabriel **DAUBE**, Patricia **GADY-DUQUESNE**, Marc **LEFEVRE**

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Sylvain **LEREDDE** (Rampan), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Dominique **JEANNE** (Néhou), Stéphanie **MAUBE** (Lessay), Olivier **MADELAINE** (Grandcamp-Maisy), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Valérie **TORTEL** (Gorges) Céline **VAQUEZ** (Le Désert)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les membres associés

ÉTAIENT PRÉSENTS

Jean-Luc **LEGER** (CESER Normandie)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Isabelle **MARIE-HUET** (DREAL de Normandie), Eric **DUJARDIN** (Conseil départemental de la Manche), Ludivine **VAUVERT** (Conseil départemental de la Manche), Emmanuel **FAUCHET** (CAUE de la Manche), Françoise **PLOUVIEZ-DIAZ** (Sous-Préfecture de Coutances), Joël **FOURNY** (Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Audrey **LECOEUR**, Agnès **ORANGE**, Vanessa **LEPASQUIER**, Gaïd **LEPINEAU**, Joëlle **RIMBERT**, Guillaume **HEDOUIN**

Nombre de votants : 30 membres en présentiel + 7 pouvoirs

Soit un quorum de 37 membres sur 58

CS 2021/84 Domaine de compétences par thèmes : Appel à projets « Classes-Parc » 2021-2022 : Signature des documents de partenariat avec les collectivités, les structures d'éducation à l'environnement et les enseignants en vue du déploiement du dispositif d'appel à projets scolaires « Classes-Parc », pour l'année scolaire 2021-2022

Considérant l'appel à projets « Classes-Parc » 2021-2022, ayant pour objectif d'insérer au mieux la mission Éducation du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin dans les politiques locales de transition écologique et répondre aux attentes des territoires pour : (voir document de présentation joint à la présente) :

- sensibiliser, mobiliser les habitants et accompagner leurs initiatives ;
- soutenir les projets pédagogiques ;
- informer, former et se former ;
- co-construire l'avenir.

Considérant la nécessité de conventionner avec les-dites collectivités afin de mettre en œuvre l'appel à projets « Classes-Parc » pour l'année scolaire 2021-2022,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à l'appel à projets « Classes-Parc » pour l'année scolaire 2021-2022.

ADOPTÉ à l'unanimité

**Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 16 juin 2021
Jean MORIN
Président du Parc naturel régional
des marais du Cotentin et du Bessin**

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve - F 5137
Saint-Côme-du-Mont
90500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr



ANNEXE

Les Classes-Parc font peau neuve

Nouvel appel à projets scolaires du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

CLASSES-PARC

APPEL À PROJETS SCOLAIRE 2021-2022

Marie-Noëlle DROUET - 02 33 71 65 43 - mndrouet@parc-cotentin-bessin
Animatrice EEDD en charge des projets éducatifs

CONTEXTE

Durant l'année scolaire 2019-2020, le Parc a convié ses partenaires éducatifs (institutionnels, associatifs, communaux, communautaires) à discuter du sujet de « l'Éducation au territoire » au cours de plusieurs rencontres d'acteurs.

L'objectif étant d'insérer au mieux la mission Éducation du Parc des Marais dans les politiques locales de transition écologique et répondre aux attentes des territoire pour :

- sensibiliser, mobiliser les habitants et accompagner leurs initiatives ;
- soutenir les projets pédagogiques ;
- informer - former et se former ;
- co-construire l'avenir.

Pour refondre notre politique, il nous a paru indispensable de vous solliciter pour mieux connaître vos besoins en matière d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) et trouver la méthodologie la plus adaptée à une action commune du Parc et des collectivités de son territoire.

Suite à ces travaux (bien qu'écourtés du fait du contexte sanitaire), de nouvelles modalités de mise en œuvre vous sont proposées, prenant en compte les échanges issus de ces rencontres.

OBJECTIFS

Ce nouveau dispositif « Classes-Parc » à destination des classes du Parc propose de faire le lien entre les projets des classes et les politiques publiques des collectivités (PCAET, TEPCV, Plan Alimentaire Territorial, Atlas Communal de Biodiversité, Territoire Engagé pour la Nature...) auxquelles les établissements scolaires sont rattachés, tout en y intégrant leurs propres contextes (Regroupement Pédagogique Intercommunal, Réseau d'Éducation Prioritaire, Territoires Éducatifs Ruraux, Établissement en Démarche de Développement Durable...).

Chacun d'entre nous devons répondre à l'urgence climatique. Les collectivités, l'Éducation Nationale et le Parc partagent des objectifs communs, changer les comportements des citoyens et agir dès aujourd'hui pour les générations futures.

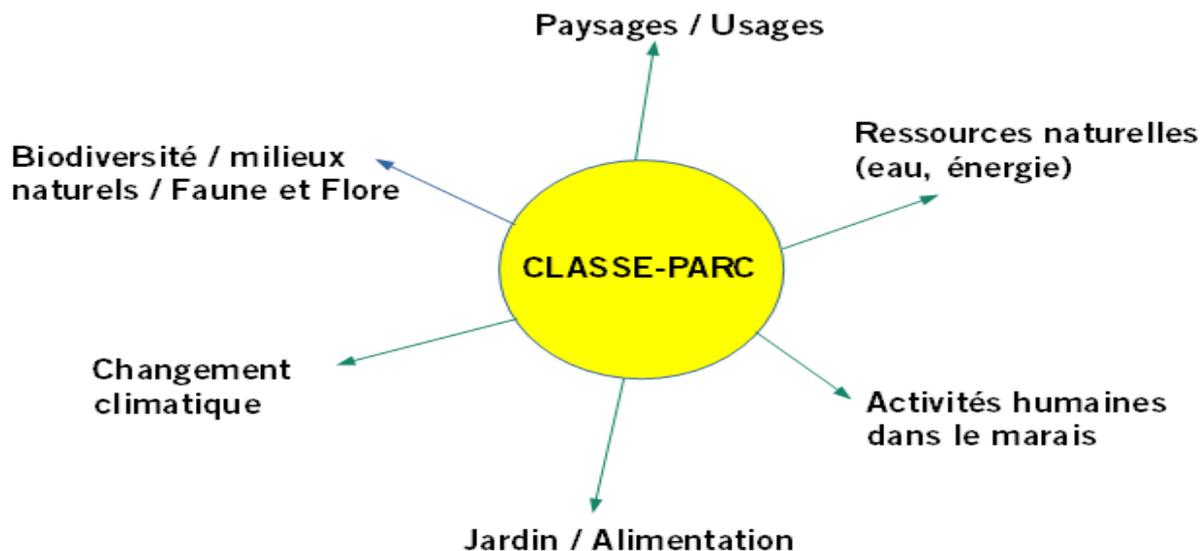
Le Parc est impliqué dans la transition et facilite la co-construction de projets entre écoles et collectivités en matière d'éducation à l'environnement et peut partager son savoir-faire avec les services (Enfance-Jeunesse / Environnement / Espaces Verts) selon les champs d'intervention concernés.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Nous pouvons mobiliser différents partenaires (associations d'Éducation à l'Environnement, naturalistes, chargés de mission Parc, CAUE, professionnels, élus...) pour enrichir les contenus, croiser les regards et permettre aux jeunes de nos territoires de mieux appréhender les enjeux de notre temps.

THÉMATIQUES



FINANCEMENT

Le Parc propose de mettre en place les actions à destination des jeunes de vos territoires conjointement avec votre collectivité. Il dispose pour cela d'un programme ayant un budget de 15000€ et d'une coordinatrice des projets pédagogiques.

Ce budget prend en charge :

- les interventions auprès des classes à hauteur de 40 %
- l'accompagnement des acteurs éducatifs (enseignants, animateurs)

Le Parc prend en charge sur son budget propre :

- la coordination des temps d'échange entre établissement(s) scolaire(s) , acteur pédagogique et collectivité(s)
- l'aide au montage et suivi des projets

Pour rendre lisible et efficace nos actions communes, nous aimerions vous rencontrer pour mieux cerner vos besoins et dispositifs réglementaires, évaluer les volumes d'interventions nécessaires et les capacités de financement pour ces projets éducatifs.

Le Parc souhaite proposer aux établissements engagés dans un projet un financement total de 80 %, supporté à parts égales par le Parc (40%) et les collectivités (40%) pour permettre de mettre en œuvre des projets signifiants et d'envergure pour les jeunes et éviter un « saupoudrage ».

Un reste à charge de 20 % serait demandé à l'établissement – aux établissements – bénéficiaires.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

COORDINATION DES PROJETS

Le Parc propose la mise en place d'un groupe de travail ou comité de pilotage comprenant les élus et services concernés, les équipes enseignantes, l'association d'Éducation à l'Environnement en charge de l'accompagnement pédagogique et le service éducatif du Parc.

Ce dernier sera réuni en amont du projet pour en définir les grandes lignes et s'entendre sur un calendrier.

Un deuxième temps de clôture et d'évaluation sera programmé en fin d'année scolaire.

Un temps intermédiaire pourra s'envisager selon les nécessités.

PORTEUR DU PROJET

L'enseignant est porteur du projet Classes-Parc. Les projets d'établissement seront prioritaires afin de sensibiliser l'ensemble des élèves à des problématiques globales. Ce format répond mieux aux attentes des collectivités, permet à l'établissement de valoriser sa démarche et facilite l'accompagnement et la coordination des actions.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Les modalités pratiques de mise en œuvre sont encore en cours de définition selon les retours des collectivités.

Les modalités de mise en œuvre concernent les coûts des interventions. Elles ne prennent pas en compte les coûts de transport.

- Le Parc prend en charge en direct 40 % du coût du projet.
- La collectivité prend en charge 40 % du coût selon ses propres modalités (subvention à l'établissement ou prise en charge directe de 40 % des interventions).
- L'établissement prend en charge le coût restant à hauteur de 20 %.

CONTENUS PÉDAGOGIQUES

Les contenus pédagogiques et leur mise en œuvre sont co-construits par l'enseignant et l'animateur, l'aide au montage et la préparation des sorties sont prévus dans le dispositif classes-Parc, le Parc se porte garant des contenus abordés vis-à-vis de la collectivité.

VALORISATION DES PROJETS

Un temps sera dédié à définir la valorisation attendue (communication, production numérique, reportage, exposition...) dès le premier comité de pilotage afin que les enseignants et l'animateur intègrent ces besoins dans la construction des contenus pédagogiques.

Partageant avec les collectivités une volonté commune de conduire des actions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et la transition, nous avons besoin de connaître le niveau d'engagement possible de chacune d'elle. Aussi, avant de diffuser ce nouvel appel à projets, **nous souhaitons connaître les possibilités de projets communs pour l'année scolaire 2021-2022, avant le 31 mars 2021.**

En fonction de ces retours, le lancement de ce nouvel appel à projets sera envoyé mi-avril aux établissements scolaires situés sur les collectivités engagées (délai nécessaire pour leur inscription au projet d'établissement).